

ASSURANCE PANNE D'ÉQUIPEMENT

Synthèse



Les pannes mécaniques et les dommages électriques (tels que les sinistres dus à des arcs électriques) peuvent pratiquement affecter les organisations de toutes natures, quel que soit le type d'équipement utilisé. Les pannes mécaniques et les dommages électriques sont des événements relativement courants qui ne sont pas couverts par les polices d'assurance standards de biens commerciaux.

L'assurance panne d'équipement fait partie de votre police d'assurance des biens et couvre les dommages dus à une panne mécanique ou électrique de presque tous les types d'équipement, depuis les chaudières et climatisations jusqu'aux photocopieuses et ordinateurs. La couverture couvre les frais de réparation ou de remplacement de l'équipement et de tout autre bien endommagé par suite de la panne de celui-ci. Les pertes de revenus commerciaux ainsi que les dépenses complémentaires qui résultent de l'avarie peuvent également être couvertes.

Dépôt d'une demande d'indemnisation

Vous pouvez déposer une demande d'indemnisation lorsque l'équipement subit une panne mécanique ou électrique. Veuillez utiliser le formulaire ordinaire de demande d'indemnisation de biens pour des pannes d'équipement et l'envoyer à Adventist Risk Management, Inc., à l'adresse claims@adventistrisk.org.

Cette couverture n'est pas prévue pour fonctionner en tant que couverture de frais de maintenance, elle ne couvrira que les pannes soudaines et accidentelles de l'équipement. Les biens qui ne fonctionnent plus en raison de leur nombre d'années de service, de leur usure normale, de leur corrosion ou de leur détérioration ne sont pas considérés en tant que sinistre couvert.

Dommages typiquement couverts

Un arc électrique s'étant produit dans un câble d'alimentation fournissant l'électricité du site a entraîné une panne d'électricité. L'institution religieuse et l'école ont été fermées pendant trois jours pour pouvoir remplacer le câble. Les produits alimentaires conservés en chambres froides se sont avariés pour cause de la coupure d'électricité.

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Dommages matériels : | 1.500 USD |
| Détériorations/conséquences : | 1.275 USD |

Une chaudière en fonte s'est fissurée, ce qui a obligé au remplacement de la chaudière. En raison de la rigueur du climat, les services religieux ont dû se tenir en un autre lieu pendant son remplacement.

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Dommages matériels : | 9.000 USD |
| Dépenses complémentaires : | 9.000 USD |

Franchises : identiques à celles de votre police d'assurance sur les biens.

Cette synthèse décrit brièvement quelques-unes des couvertures et des services disponibles. Ce résumé ne fournit aucune sorte de couverture ni ne modifie les termes d'aucune police. Pour plus de précisions sur la couverture, veuillez vous référer aux documents de la police.



Plafonds

| | |
|--|---|
| • Dommages matériels | Suivent le formulaire et les plafonds sur les biens |
| • Revenus commerciaux | Suivent le formulaire et les plafonds sur les biens |
| • Dépenses complémentaires | Suivent le formulaire et les plafonds sur les biens |
| • Interruption de service | Inclus |
| • Marchandises périssables (détérioration) | 250.000 USD, sauf indications contraires |
| • Contamination par réfrigérant | 250.000 USD, sauf indications contraires |
| • Nettoyage et élimination des polluants | 250.000 USD, sauf indications contraires |
| • Dégâts des eaux | 250.000 USD |
| • Animaux (à l'intérieur des bâtiments) | 25.000 USD |
| • Équipements hors locaux | 25.000 USD |
| • Améliorations de l'équipement électrique | 10 % supplémentaires jusqu'à 10.000 USD (conditions applicables) |
| • Frais d'expédition | Suivent le formulaire et les plafonds sur les biens |

Inspections juridictionnelles (uniquement pour les États-Unis)

Si une propriété couverte requiert une inspection pour être conforme aux règlements municipaux ou nationaux sur les chaudières et les appareils sous pression, ces inspections peuvent être effectuées à votre place. Cependant, ces inspections ne garantiront pas que les conditions soient sûres ou salubres.

Soumettez votre demande d'indemnisation de biens à Adventist Risk Management, Inc., à l'adresse claims@adventistrisk.org

Cette synthèse décrit brièvement quelques-unes des couvertures et des services disponibles. Ce résumé ne fournit aucune sorte de couverture ni ne modifie les termes d'aucune police. Pour plus de précisions sur la couverture, veuillez vous référer aux documents de la police.